



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 MARS 2022



- **PRESENTS** : Mme VERCASSON
MM BENIMELLI – DETERNE - DEYGAS – DUMONT -
DUVERT – GRANGE - MAGNOLON – REYNAUD
Mmes BAYLE – PARIS - BLANC - DESMARTIN – GRIFFE -
JULLIA – MIRANDA – OLAGNON
- **ABSENTS EXCUSES** : M. Cyprien MONTEYREMAR
- **SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Rémi DEYGAS
- **Assistait à la réunion** : M. François BRIALON



C'est Rémi DEYGAS qui est élu secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée le procès-verbal de la précédente réunion en date du Mardi 8 Février 2022. Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

FINANCES

• **ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNÉE 2021**

Madame le Maire rappelle au Conseil que l'Article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que lors de la séance où sont présentés les comptes administratifs, le Conseil Municipal élit le Président qui dirigera les débats ainsi que les votes qui clôtureront ces bilans. Madame le Maire invite les candidats à cette fonction temporaire à se manifester. M. Bernard DETERNE propose sa candidature.

Après délibération et par un vote à main levée, M. Bernard DETERNE est élu à l'unanimité président de séance pour l'étude et les débats préalables à l'approbation des comptes administratifs de la commune pour l'année 2021.

• **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2021**

Madame le Maire présente au Conseil le compte administratif du budget général de la Commune pour l'année 2021 qui est identique au compte de gestion de Monsieur le Trésorier. Il est constitué des éléments suivants :

A) – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) - LES DÉPENSES

- Prévu :	1.741.406,42
- Réalisé :	789.755,37

2°) - LES RECETTES

- Prévu :	1.741.406,42
- Résultat reporté :	732.933,42
- Perçu :	1.125.136,39
- Excédent de clôture :	1.068.314,44

B) – SECTION D'INVESTISSEMENT

1°) - LES DEPENSES

- Prévu :	3.109.817,68
- Réalisé :	1.179.240,66
- Restes à réaliser :	406.923,89
- Déficit de clôture :	18.606,13

2°) - LES RECETTES

- Prévu :	3.109.817,68
- Excédent reporté :	469.723,40
- Perçu :	690.911,13
- Reste à réaliser :	844.633,45

Soit un excédent global de clôture de 1.049.708,31 € qui ressort de la balance générale des comptes. Madame le Maire invite M. Bernard DETERNE à présider les débats concernant la gestion des comptes de l'année 2021 et elle quitte la salle.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil avalise le compte administratif de Madame le Maire ainsi que le compte de gestion de Monsieur le Trésorier qui sont identiques et conformes aux écritures passées dans le cadre de l'exécution du budget général de la Commune au titre de l'année 2021. Il décide d'affecter la somme de 1.068.314,44 € au compte 002.

• APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2021

Madame le Maire soumet au Conseil le compte administratif du budget annexe du service de l'assainissement de la commune pour l'année 2021, qui est identique au compte de gestion de Monsieur le Trésorier. Il se présente comme suit :

A) – SECTION DE FONCTIONNEMENT1°) - LES DEPENSES

- Prévu :	160.082,59
- Réalisé :	64.827,32

2°) - LES RECETTES

- Prévu :	160.082,59
- Résultat reporté :	74.441,59
- Perçu :	83.210,99
- Excédent de clôture :	92.825,26

B) – SECTION D'INVESTISSEMENT1°) - LES DEPENSES

- Prévu :	208.686,53
- Réalisé :	32.141,03
- Restes à réaliser :	21.068,94

2°) - LES RECETTES

- Prévu :	208.686,53
- Excédent reporté :	103.365,63
- Perçu :	51.640,90
- Excédent de clôture :	122.865,50

Soit un excédent global de clôture de 215.690,76 € qui ressort à la balance générale des comptes. Madame le Maire invite M. Bernard DETERNE à présider les discussions relatives à la gestion des comptes de l'année 2021 et elle quitte la salle.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil entérine le compte administratif de Madame le Maire ainsi que le compte de gestion de Monsieur le Trésorier qui sont identiques et conformes aux écritures passées dans le cadre de l'exécution du budget annexe du service de l'assainissement pour l'année 2021. Il accepte d'affecter la somme de 92.825,26 € au compte 002.

• APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTÉ POUR L'ANNÉE 2021

Madame le Maire expose au Conseil le compte administratif du budget annexe de la Maison de Santé pour l'année 2021, qui est identique au Compte de gestion de Monsieur le Trésorier. Il se présente comme suit :

A) – SECTION DE FONCTIONNEMENT1°) - LES DEPENSES

- Prévu :	13.200,00
- Réalisé :	5.844,78

2°) - LES RECETTES

- Prévu :	13.200,00
- Perçu :	13.502,35
- Excédent :	7.657,57

B) – SECTION D'INVESTISSEMENT1°) - LES DEPENSES

- Prévu :	77.000,14
- Déficit reporté :	48.294,87
- Réalisé :	26.582,40
- Restes à réaliser :	--
- Déficit de clôture :	39.877,13

2°) - LES RECETTES

- Prévu :	77.000,14
- Perçu :	35.000,14
- Reste à réaliser :	--

Soit un déficit global de clôture de 32.219,56 € qui ressort à la balance générale des comptes. Madame le Maire demande à M. Bernard DETERNE de présider le débat concernant la gestion des comptes de l'année 2021 et elle quitte la salle.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve le compte administratif de Madame le Maire ainsi que le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier qui sont identiques et conformes aux écritures passées dans le cadre de l'exécution du budget annexe de la Maison de Santé pour l'année 2021. Il accepte d'affecter la somme de 7.657,57 € au compte 1068.

• APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DU FAURE POUR L'ANNÉE 2021

Le Centre des Finances Publiques d'Annonay a informé Madame le Maire que des montants apparaissent toujours dans le compte de gestion du budget annexe de la zone d'activité du Faure. Ce budget n'a pas été supprimé dans Hélios. Celui-ci n'ayant pas été dissous, il a donc demandé de voter le compte de gestion pour l'année 2021. Aucune opération n'a été effectuée pour l'année 2021.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve le Compte de Gestion 2021 de Monsieur le Trésorier.

• DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ADAPEI

Madame le Maire présente à l'assemblée un courrier de l'ADAPEI 07 en date du 28 janvier 2022 qui sollicite une subvention pour l'institut médico éducatif l'Envol à Annonay. Cette structure assure la scolarité d'enfants et demande une aide pour la prise en charge de fournitures scolaires. Madame le Maire précise que cet établissement accueille des enfants domiciliés sur la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide d'octroyer une subvention d'un montant de 100 €. Cette somme sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6574.

• **DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MFR DE MONDY**

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de la Maison Familiale Rurale de Mondy en date du 12 novembre 2021 qui sollicite une subvention pour la scolarisation d'un élève domicilié sur la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide d'octroyer une subvention d'un montant de 100 €. Cette somme sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6574.

VOIRIE

• **PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'ANNEE 2022**

Madame le Maire présente au Conseil le programme prévisionnel des travaux de voirie qu'il conviendrait de réaliser au titre de l'année 2022. Le montant prévisionnel de ces travaux se monte à 18.000,00 € TTC pour une unique opération sur le chemin de Mauvent.

Après délibération, le Conseil approuve le programme des travaux de voirie de l'année 2022, ainsi que la dépense correspondante qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 238.

Monsieur Thibaud BENIMELLI précise que les travaux 2021 n'ayant pas pu être réalisés suite à l'indisponibilité de l'entreprise, ceux-ci sont réalisés en 2022. Il s'agit des travaux de goudronnage de la route du Mont.

• **CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS**

Madame le maire explique au Conseil qu'ENEDIS va procéder à d'importants travaux sur les lignes de distribution électrique qui ont été identifiées comme particulièrement vulnérables aux risques climatiques. Le réseau depuis Saint Alban d'Ay et Quintenas va ainsi être réorganisé. Dans ce cadre, ENEDIS demande l'autorisation de passage d'une ligne souterraine sur la parcelle AO 576, propriété de la commune, située aux Charmes.

Madame le Maire présente la convention de servitude qui présente les caractéristiques suivantes :

- Objet : Etablissement d'une canalisation souterraine
- Date d'effet : A la signature.
- Durée : Pour la durée des ouvrages
- Indemnisation : à titre gratuit

Après délibération, le Conseil approuve avec 1 VOIX CONTRE et 16 voix POUR les termes de cette convention et charge Madame le Maire de la signer et d'engager toutes les démarches utiles à sa conclusion.

• **TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU PARKING DU COLLÈGE**

- **Résultat de la consultation des entreprises pour le lot n°2**

Madame le Maire annonce au Conseil les résultats de la consultation des entreprises relative aux travaux de réhabilitation du mur de soutènement du parking du collège pour le lot n°2 « Serrurerie ». L'état des offres ainsi que leur notation, établie par le cabinet 3D INFRASTRUCTURE et opérée selon les critères établis par le règlement de consultation, se présente comme suit :

Estimation du maître d'œuvre : 32.575,00 € HT soit 39.090,00 € TTC

ENTREPRISES	MONTANT TTC (avec les deux options comprises)	Note prix	Note technique	Note finale
Lot n° 2 : Serrurerie				
ECPM	46.110,00 €	28,32	29,00	57,32
FARIZON	37.126,80 €	35,18	34,00	69,18
ADM Métal	32.649,12 €	40,00	25,00	65,00

Après délibération, le Conseil approuve cet état avec 1 ABSTENTION et 16 VOIX POUR et décide de confier les travaux pour le lot 2 « Serrurerie » à l'entreprise FARIZON pour un montant total de 37.126,80 € TTC. Ces dépenses seront affectées au budget général de la commune, section investissement, compte 2151.

BÂTIMENT

• **BAIL DE LOCATION DE L'APPARTEMENT DE LA BERGÈRE**

Madame le Maire apprend au Conseil qu'un des deux logement de la bergère vient de se libérer, le locataire ayant mis fin à son bail. Elle présente un projet de bail à intervenir avec une personne qui désire louer ce logement. Les éléments principaux de ce bail sont les suivants :

- Date d'effet : 1^{er} avril 2022
- Durée : 3 ans
- Loyer : 349,45 € et 65 € de charges en sus ;
- Caution : 349,45 €
- Renouvellement : par tacite reconduction ou par une offre de renouvellement adressé au preneur 6 mois avant la fin du bail.

Après délibération le Conseil approuve avec 1 ABSTENTION et 16 VOIX POUR les termes de ce bail et charge Madame le Maire de sa signature.

• **PROJET DE RENOVATION DE LA MAIRIE**

- **Demande de subvention à l'État (DETR/DSIL) :**

Madame le Maire suggère au Conseil de solliciter l'aide de l'État sous forme de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local afin d'assurer le financement du projet de rénovation de la mairie qui est estimé à 200 000,00 € HT.

Le financement de cette opération s'établirait comme suit :

- DETR/DSIL : 80.000,00 € (40%)
- Région : 80.000,00 € (40%)
- Autofinancement : 40.000,00 € (20%)

- Total : 200.000,00 €

Après délibération, le Conseil approuve ce projet et décide de solliciter la participation de l'État (DETR/DSIL) afin de réaliser ce projet.

DIVERS

- Planning de l'élection présidentielle :

Madame le Maire propose un planning pour les permanences des élus lors de l'élection présidentielle du 10 et 24 avril prochain.

- Date du prochain Conseil municipal :

Madame le Maire précise qu'il aura lieu le mardi 12 avril 2022 à 18h30.

- Diverses dates :

25 mars : Assemblée Générale de l'UNRPA à 14h

2 avril : Repas des anciens

- Organisation de la commémoration du 19 mars :

Madame le Maire informe les Conseillers qu'il n'y aura pas de défilé mais simplement un dépôt de gerbes de fleurs et une allocution devant le monument aux morts à 11h30.

- Programmation de la salle l'Ayclipse :

Madame le Maire expose le programme de la salle l'Ayclipse pour le 1^{er} semestre 2022 :

- 12 mars : CONCERT « Vieilles canailles et compagnie » Art Trop Zic à 21h.
- 1^{er} avril : THÉÂTRE par le groupe théâtral de Roiffieux « Dépêche-toi Bibiche, on va rater l'avion » de Jérôme DUBOIS à 20h30.
- 5 avril : CINÉMA « textile d'hier et d'aujourd'hui » de Jean-Paul JULLIAND à 20h30.
- 30 avril : SPECTACLE – Humour magie mentaliste – J.C. TOMASSINI « demain j'arrête » à 21h.
- 3 mai : CINÉMA « Dis maîtresse » de Jean-Paul JULLIAND à 20h30.
- 7 juin : CINÉMA « Ils ne savaient pas que c'était la guerre » de Jean-Paul JULLIAND à 20h30.

- Foire 2022 :

Madame le Maire informe les Conseillers qu'elle a reçu une demande des forains qui souhaitent que la foire du dimanche 27 mars 2022 soit maintenue étant donné que les mesures sanitaires seront levées au 14 mars 2022. Elle propose donc de faire un recensement par mail des forains qui seraient prêts à venir pour savoir si elle peut être maintenue. Par contre, comme déjà évoqué, la municipalité et le Comité des fêtes ne seront pas en mesure d'offrir à la population d'animations comme les années précédentes.

Madame Véronique BAYLE fait part aux Conseillers que le filet pare-ballons a été installé à l'école publique en février.

Elle rappelle que la municipalité s'est rapprochée de la protection civile de Tournon pour aider l'Ukraine. Les dons matériels peuvent être déposés en mairie jusqu'au vendredi 11 mars midi.

Elle souhaite également renouveler l'exposition au château des artistes de la commune, elle fait donc un appel à participants.

Madame Nadine PARIS précise que cette année le thème des journées du patrimoine sera l'agriculture et l'occitan.

Madame Angélique BLANC demande s'il y a eu des nouvelles de l'USVA ? Madame le Maire lui répond qu'elle ne sait pas si l'USVA a pris contact avec les autres communes. Monsieur Bernard DETERNE lui précise qu'il doit les rencontrer pour l'entretien du terrain et du local de la maison du sport. Madame le Maire indique que si on prend en charge ces entretiens, la subvention annuelle qui leur servait pour ce poste sera supprimée.

Monsieur Vincent DUVERT s'interroge pourquoi le don de sang ne se passe pas à l'Ayclipse ? Véronique lui précise qu'ils n'ont pas pu changer le jour de collecte qui a lieu le vendredi après-midi. Cela pose trop de problèmes pour les locations du week-end. Ils devraient normalement changer de jour l'année prochaine et devraient par conséquent pouvoir bénéficier de la salle l'Ayclipse.

Madame Christelle OLAGNON souhaite savoir si une réflexion sur le local de l'UNRPA a eu lieu car le local n'est plus adapté aux aînés. Madame le Maire lui précise qu'il va y avoir un échange de locaux avec le club ados qui est actuellement à l'ancienne cantine.

Monsieur Samuel GRANGE demande où en est le chantier des caméras. Monsieur Thibaud BENIMELLI l'informe que le chantier se termine.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.